



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Etat des lieux en Grand Est**

16/10/2025

# De dispositifs de coordination

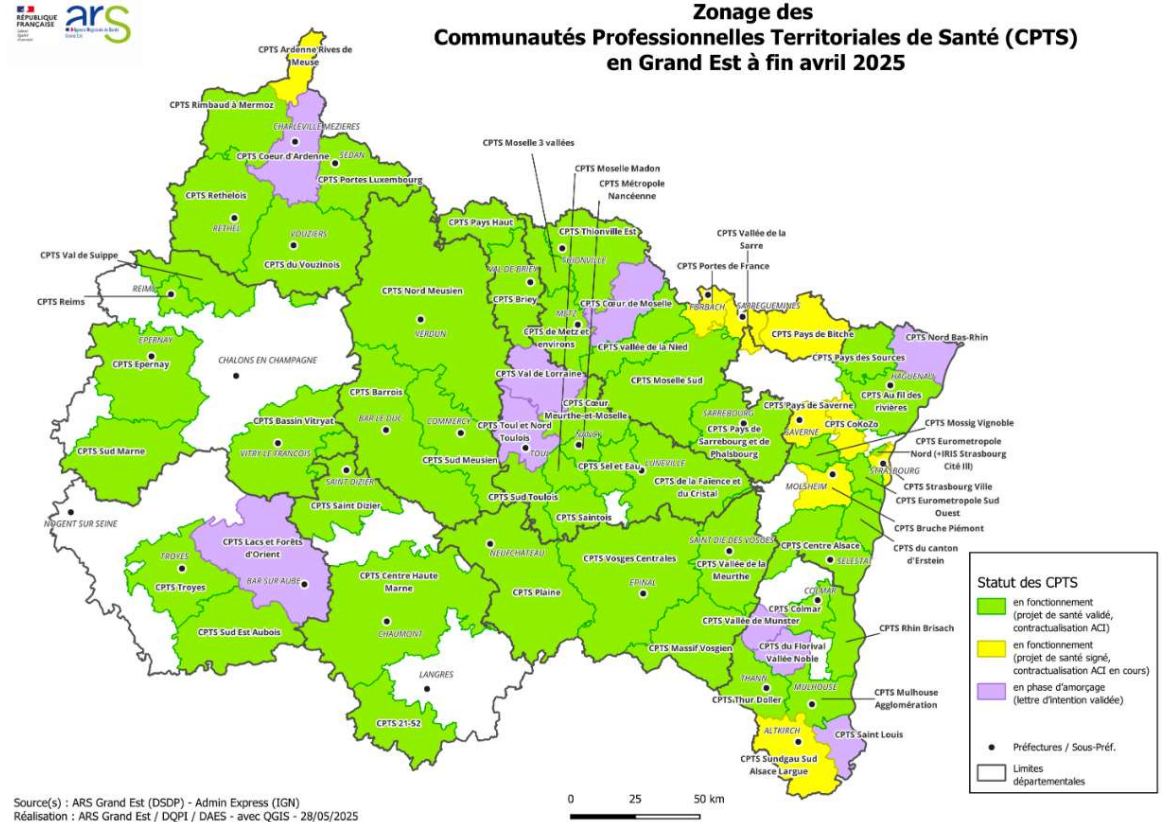
# Les communautés professionnelles territoriales de santé

Infra départemental

Population du territoire d'intervention

Faciliter l'accès aux soins  
Organiser des parcours pluri-professionnels  
Développer la prévention  
Participer à la gestion de crise sanitaire  
Missions optionnelles :  
Renforcer la qualité et la pertinence des soins  
Accompagner les professionnels de santé

66 CPTS à date  
92% de couverture territorial  
Cible 100 % de couverture territorial



# Les dispositifs d'appui à la coordination

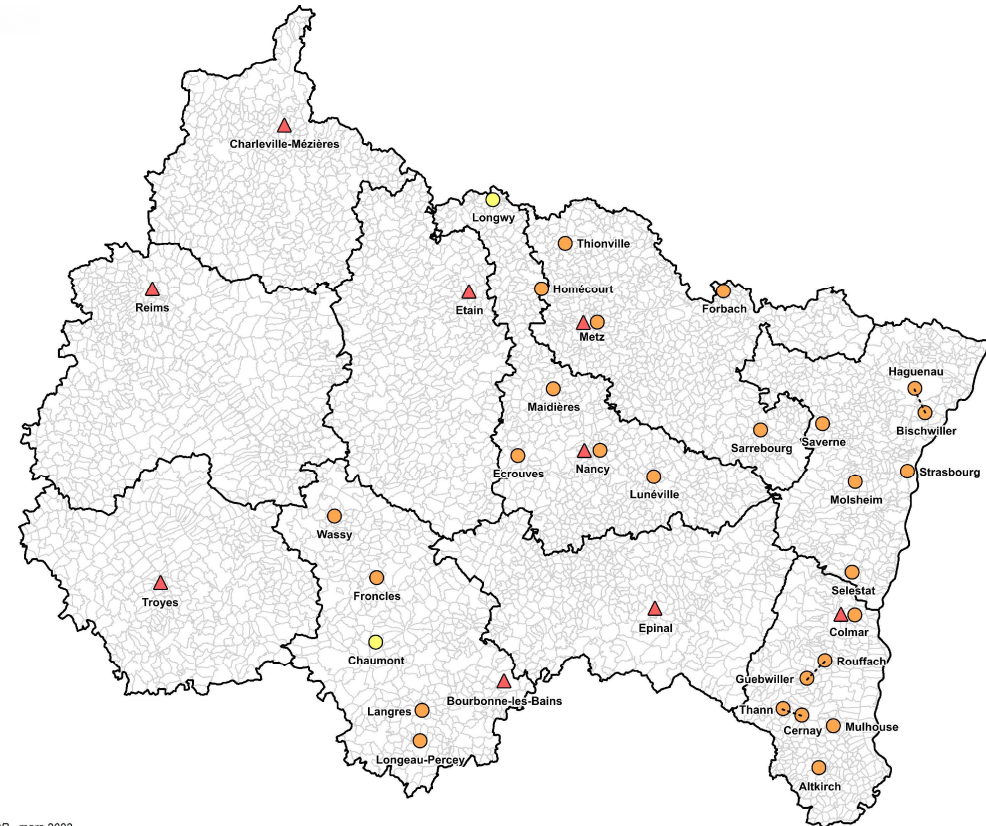
Départemental et périmètre  
interdépartemental 67/68

Pas de critère d'âge  
ou de pathologie

Apporter une réponse globale aux demandes  
d'appui des professionnels  
Contribuer à la réponse aux besoins des  
personnes et de leurs aidants  
Participer à la coordination territoriale

1 par département  
1 DAC pour les départements 67/68

DAC  
▲ Sièges  
● Antennes  
● Antennes à venir  
Limites géographiques  
□ Départements  
□ Communes



Source : ARS Grand Est, DSDP - mars 2023  
Réalisation : ARS Grand Est, DQPI, AES, B. MAILLEFAUD - mars 2023

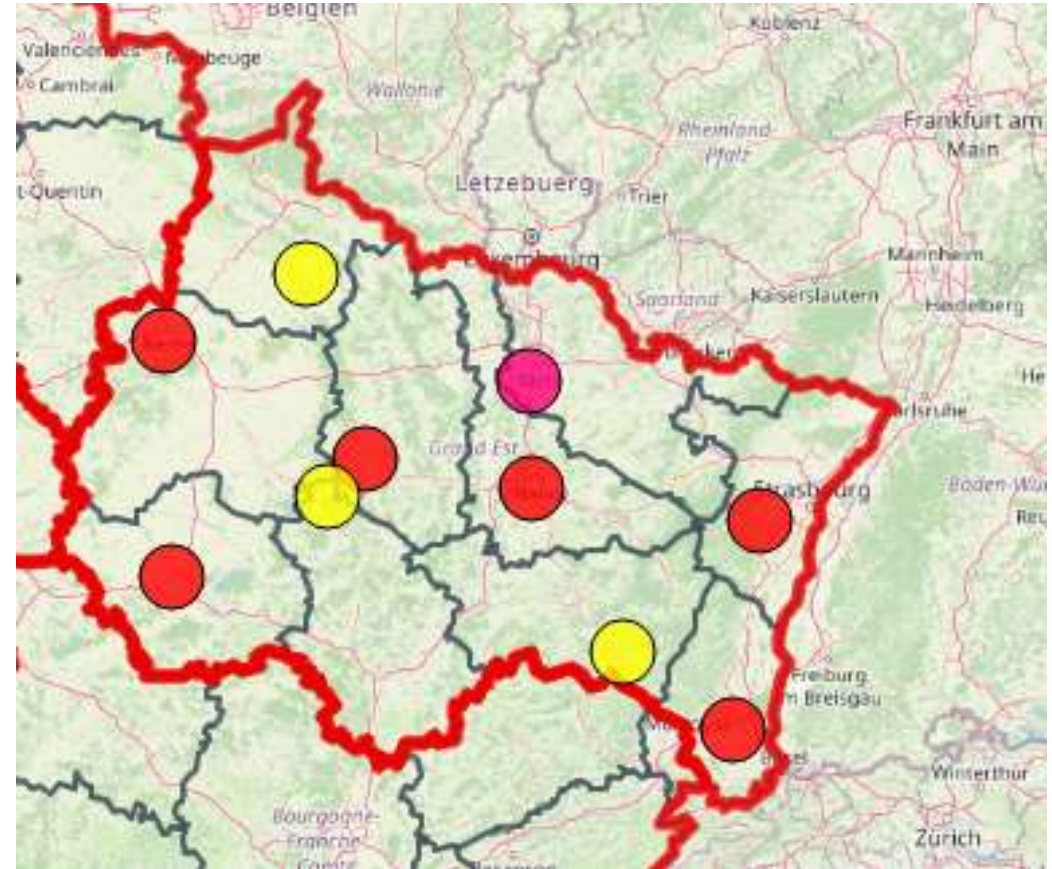
## Les communautés 360

Départemental

PSH et aidants

Réponse inconditionnelle, orientation,  
facilitation projet de vie

1 par département





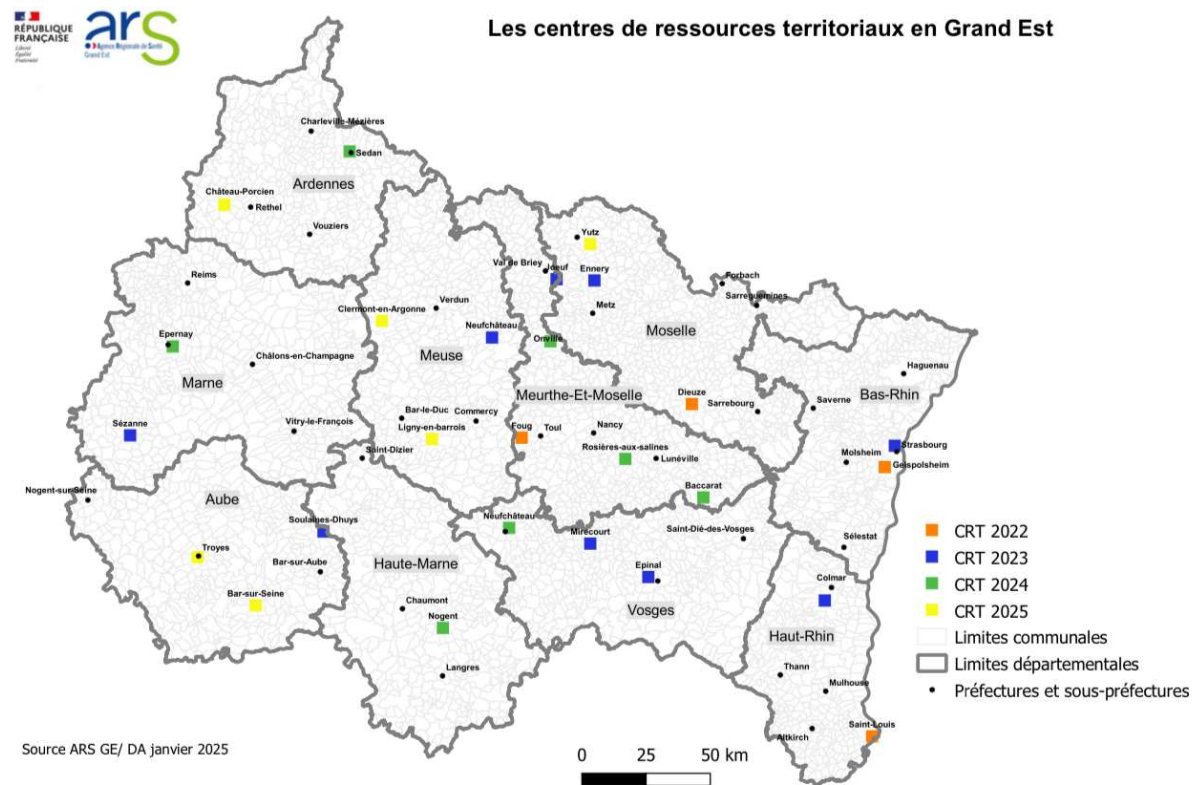
# Les centres de ressources territoriaux

Infra - départemental

PA à domicile et pro

Actions de prévention pour maintenir en autonomie, maintien renforcé à domicile et soutien aux professionnels

26 CRT à date en GE  
Cible 2028 : 42



# Mais aussi...

## Les dispositifs experts (DER/DSR)

**Les dispositifs spécifiques régionaux (DSR)** concernent la Périnatalité et la Cancérologie – dispositif inscrit au code de la santé publique

**Les dispositifs experts régionaux (DER)** concernent en Grand Est l'addictologie, les soins palliatifs, la neurologie (SEP) et les maladies rénales chroniques

Dispositif mis en œuvre dans le cadre d'une démarche nationale (ex : soins palliatifs) ou régionale en réponse à un besoin identifié

Ressources expertes dans le cadre de parcours spécifiques liées à une pathologie ou une population cible



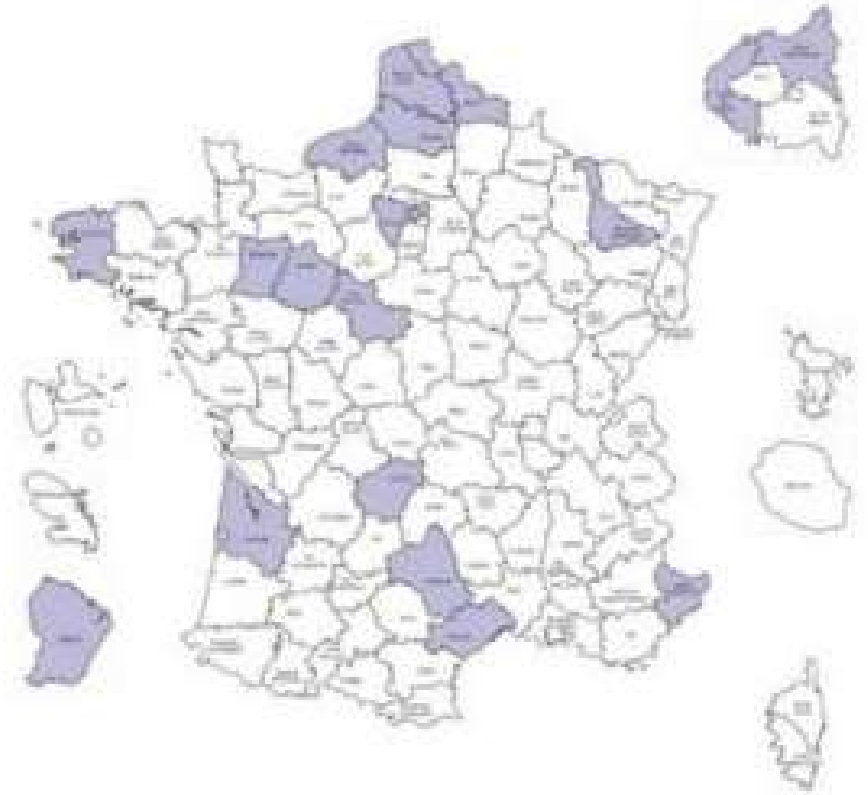
# Le Service Public Départemental de l'Autonomie

Départemental

PA en perte d'autonomie,  
personnes en situation de  
handicap et proches aidants

Service public de proximité pour simplifier la vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, en facilitant leurs démarches et en coordonnant les acteurs du territoire  
=> Offrir un accès simplifié, équitable et coordonné aux droits, aux services et aux aides, dans une logique de proximité et de responsabilisation collective

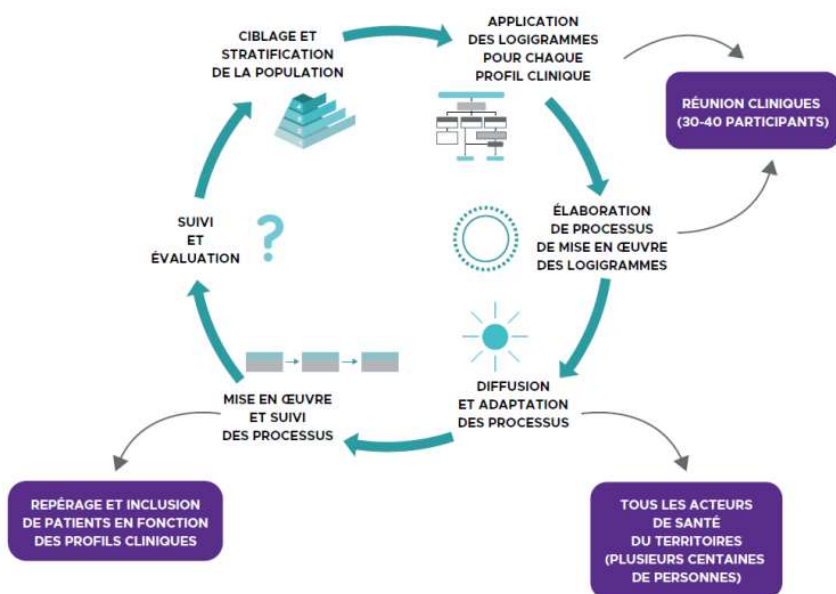
Déploiement en cours  
Cible : 1 par département



*Cartographie des 18 départements expérimentateurs en 2024*

# La démarche de responsabilité populationnelle

## CONCEVOIR ET DÉPLOYER UNE APPROCHE POPULATIONNELLE



2018 : Expérimentation dans 5 territoires pionniers dont en GE « Aube et Sézannais »  
2023 : Nancy 6<sup>e</sup> territoire de la responsabilité populationnelle

Renforcement et développement des partenariats (ville, hôpital, social, médico-social, collectivités, usagers...)  
Co-construction des parcours populationnels  
Rechercher une meilleure structuration de la prise en charge de patients

L'articulation entre la responsabilité populationnelle, les DAC et les CPTS repose sur une logique de complémentarité et de coordination territoriale visant à améliorer les parcours de santé et la qualité des soins pour la population d'un territoire donné

*« l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire est responsable de l'amélioration de la santé de la population de ce territoire ainsi que de la prise en charge optimale des patients de ce territoire. » article 20 de la loi du 24 juillet 2019*

# Les Services d'Accès aux Soins

Départemental

Appelant C15 avec  
besoin de SNP

Orienter les appelants au C15 vers les soins  
adaptés : AMU / SNP  
Régulation par un MRU ou MRL  
Conseil médical – prise de RV – envoi de  
moyens...

8 SAS déployés  
Cible : 10 SAS en 2025

